

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 47 (1952)

Heft: 1-fr

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique

A la section neuchâteloise du Heimatschutz

C'est à Grandson qu'a eu lieu, le 29 septembre, l'assemblée annuelle de la section neuchâteloise de la Ligue pour la sauvegarde du patrimoine national.

Les membres de La Chaux-de-Fonds sont descendus dans deux cars et en passant par Neuchâtel, ont pris les participants habitant le Bas. Cent cinquante personnes se sont alors réunies dans la salle des chevaliers du château. M. René Junod, de La Chaux-de-Fonds, le très dévoué président de la section, présenta un magistral rapport retracant la marche du Heimatschutz neuchâtelois. Il releva que grâce à un certain nombre d'interventions judicieuses, faites par le comité cantonal, plusieurs valeurs du patrimoine national en notre canton ont été préservées de la destruction.

Après cet intéressant exposé, les comptes furent présentés par le pasteur Roger Luginbuhl, de La Chaux-de-Fonds, secrétaire-caissier. Les 219 membres de la section ont fourni des cotisations pour 2906 fr.; la société a dépensé 4678 fr. Il y a donc un déficit de 1670 fr. environ, provenant du don de 2500 fr. que la section neuchâteloise fit pour la restauration du beau temple de La Sagne. Cet effort financier eut l'heureux résultat d'obtenir, en complément, un subside de 5000 fr. du Heimatschutz suisse.

Après l'assemblée, les participants, grâce à l'amabilité de sa propriétaire, Mme G. de Blonay, visitèrent de fond en combles le magnifique château de Grandson.

Une aimable réception eut lieu ensuite à la Lance, la vieille chartreuse du XII^e siècle, située presque à la frontière neuchâteloise. M. et Mme Hugues Jequier, de Paris, accueillirent très généreusement leurs nombreux visiteurs.

J. B.

Chronique fribourgeoise

La section fribourgeoise se préoccupe actuellement de la législation en matière de protection des sites. Alors que de nombreux cantons ont largement fait usage de la faculté que leur donnait l'article 702 du Code civil suisse d'apporter d'utiles restrictions aux droits de propriété, le nôtre n'a guère suivi leur exemple. La loi cantonale d'application du Code civil exige seulement du propriétaire, lorsque la conservation d'un site est reconnue d'intérêt général (pour des raisons artistiques, scientifiques ou esthétiques), qu'il ne détruise ni ne modifie le monument ou l'état des lieux sans en avoir prévenu le Conseil d'Etat. Et ce dernier ne peut intervenir qu'en expropriant l'immeuble ou le fonds; une telle protection est illusoire.

Aussi n'a-t-il pas été possible jusqu'à maintenant de sauvegarder efficacement les rives des lacs de Morat et de la Gruyère. Il est impossible, en particulier, de prévoir des zones où la construction serait interdite, d'autres où elle serait soumise à certaines conditions.

Le comité cantonal, en collaboration avec la sous-section de la Gruyère, s'est mis en rapport avec le département de Justice. Tout le problème est à l'étude et l'on ne désespère pas de voir présenter au Grand Conseil, dans un avenir assez rapproché, un projet de modification de la loi.

Il faut souhaiter que les législateurs fribourgeois veuillent bien s'inspirer de ce qui a été fait dans d'autres cantons, et qu'ils sachent concilier le respect de la propriété avec une protection réelle du patrimoine fribourgeois.

S'ils prennent les dispositions qui s'imposent, notre section disposera enfin des armes nécessaires à sa mission.

J. R.

Bibliographie

Pierre Girard: *La Suisse Romande*. 222 pages, 168 héliogravures. Paris-Grenoble, 1951.

Une trentaine de volumes signés par Maucclair, Pourrat, Guitton, Faure, Dauzat, Pilon, Escholier entre autres, composent la collection *Les Beaux Pays*. En demandant à Pierre Girard *La Suisse Romande*, l'éditeur Arthaud de Grenoble a devancé la renommée. Qu'il mérite de compliments! L'homme de son choix en effet n'était pas encore lauréat international de St-Vincent, non plus que de Genève. — Ainsi, du monde enchanté que peuplent des Walkyries, des financiers, des musiciens, d'étranges pédagogues, amateurs de jets d'eau, de pulmans ou de bistrots, le romancier de l'aventure est revenu

pour repartir. Il est certain que ses fidèles mêlés à l'escorte de photographes excellents l'accompagnent, mais en silence, car ici le maître l'exige. Loin de vanter le paysage à la façon d'un gros propriétaire, Girard en fait les honneurs avec la discréction d'un gentleman qui, pour tout l'or de la terre, se refuserait à convenir que sa fille est jolie. Au seuil de l'Helvétie, il s'efface donc afin de réservier à ses hôtes la joie de la surprise. Et, à la retenue de l'auteur s'accorde la tenue du livre orné de 168 héliogravures en grand format. Il fallait bien cette abondance pour inspirer aux indigènes que nous sommes « l'envie de recommencer le voyage », selon la suggestion du préfacier.